

# CORAT RIVIERA

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

---

### TERRAINS DE FOOTBALL

#### INFORMATION / COMMUNICATION À L'ATTENTION DES MUNICIPALITÉS ET DES CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA

---

La présente communication a pour but d'informer les municipalités, ainsi que les conseils communaux, de l'état d'avancement de la réalisation / rénovation des terrains de football.

#### **BREF RAPPEL**

Les 10 conseils communaux de la Riviera ont adopté le préavis relatif au financement régional de la réalisation / rénovation de 10 terrains de football à la fin de l'automne 2007.

Dans le cadre de ce préavis régional, il avait été convenu qu'une information serait faite aux conseils communaux, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Tel est donc l'objet de la présente communication.

Pour mémoire, seule la partie "aménagement des terrains" fait l'objet d'une participation régionale, dont le montant a été plafonné dans le cadre du préavis.

Le solde (infrastructures, vestiaires, frais d'étude), ainsi que les éventuels surcoûts, sont à la charge de chaque commune propriétaire de terrain(s).

Il est également rappelé que deux communications spécifiques ont été transmises jusqu'à présent, en novembre 2008, portant sur la phase 1 de réalisation des terrains de :

- Gérénaz – sis à et propriété de La Tour-de-Peilz
- La Veyre-d'En-Haut – sis à St-Légier-La Chiésaz et propriété de Vevey;

Puis en février 2010, portant sur la phase 2 de réalisation du terrain de Praz Dagoud, sis à et propriété de St-Légier-La Chiésaz.

#### **PHASE 2 (2009 - 2010) : FINALISATION**

La réception du terrain en gazon synthétique de Praz Dagoud s'est déroulée en décembre 2009 et a fait l'objet d'une inauguration en juin 2010.

Sur la base des décomptes finaux fournis, le Service des affaires intercommunales (SAI) de la Riviera a procédé en septembre 2010, à la facturation de la participation des communes, suivant les modalités définies dans le préavis régional adopté fin 2007 par l'ensemble des conseils communaux de la Riviera.

La commune de St-Légier-La Chiésaz a par conséquent reçu le montant de Fr. 838'400.-. En outre, le Fonds du sport vaudois a accordé un subside de Fr. 600'000.-, dont Fr. 400'000.- ont été attribués par la municipalité à l'aménagement du terrain.

#### **PHASE 3 (2010 - 2011)**

La 3<sup>ème</sup> phase de réalisation porte sur le terrain de Copet 1, sis à et propriété de Vevey.

Pour rappel, la réalisation de ce terrain était initialement prévue en parallèle avec celle de Praz Dagoud, mais a été retardée suite au constat de problèmes techniques nécessitant l'assainissement des infrastructures situées autour du terrain (gradins, murs, etc.).

### Préavis municipal

Sur la base de l'adoption du préavis régional par les 10 conseils communaux de la Riviera et de la décision municipale du 5 novembre 2009 d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la ville pour financer les études de transformation du terrain de football de Copet 1, la municipalité de Vevey a déposé le 6 mai 2010, un préavis portant sur le crédit d'ouvrage relatif à l'aménagement d'un terrain sportif en gazon naturel renforcé, ainsi que sur la démolition des gradins de béton du Quai de Copet 1, la réfection du mur côté rue de Fribourg et la mise en séparatif des canalisations situées entre l'avenue des Crosets et le Quai de Copet. Le montant global, soumissions rentrées, s'élève à Fr. 3'700'000.- TTC, dont Fr. 2'248'000.- pour l'aménagement du terrain et Fr. 1'140'000.- pour les travaux d'assainissement, sans les honoraires (préavis régional : Fr. 1'775'000.- HT portant uniquement sur l'aménagement des terrains).

Ce préavis a été adopté par le conseil communal le 4 juin 2010.

### Marchés publics

La municipalité de Vevey a engagé une procédure de marchés publics, conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 et de son règlement d'application du 7 juillet 2004 (RMP).

Pour les travaux d'aménagement du terrain, l'appel d'offres en procédure ouverte a été publié dans la FAO du 15 janvier 2010, portant sur deux types de réalisations possibles, l'une en football turf synthétique (comme pour les terrains des phases 1 et 2) et l'autre en gazon naturel renforcé.

Sur un total de 20 entreprises inscrites, 9 d'entre elles ont déposé une offre (5 pour le gazon synthétique et 4 pour le gazon naturel renforcé). Après examen des différents dossiers, tableau comparatif et classement à l'appui, l'adjudication du marché a été effectuée le 3 mars 2010, sous réserve de l'adoption du préavis municipal par le conseil communal.

Du fait que la commune dispose déjà de deux terrains en gazon synthétiques (Copet 2 et La Veyre), la solution du gazon naturel renforcé a été privilégiée, permettant ainsi de diversifier le type de surface de jeu, tout en optimisant les heures d'utilisation. Il convient également de préciser que la technique du gazon renforcé n'était pas encore d'actualité au moment du préavis régional et que d'un point de vue financier, les coûts sont très proches entre gazon synthétique et gazon naturel renforcé.

### Chantier de construction

Le chantier d'aménagement du terrain de Copet 1 a démarré le 16 août 2010 et la réception du terrain en gazon naturel renforcé a été faite le 27 juillet 2011, correspondant à sa remise en service, avec toutefois une utilisation limitée dans un 1<sup>er</sup> temps, afin de stabiliser la surface de jeu.

L'inauguration a lieu en octobre 2011.

### Evolution des coûts

Comme déjà mentionné dans les deux communications spécifiques de fin 2008 et début 2010, l'état des équipements de Copet 1 a révélé des problèmes d'ordres techniques et sécuritaires, non intégrés au préavis régional de 2007, ayant pour effet de retarder le démarrage du chantier.

Le préavis municipal déposé en 2010 a dû intégrer ces nouvelles contraintes et par voie de conséquence, revoir le budget relatif aux rubriques "Travaux préliminaires" et "équipements" de l'aménagement des terrains, portant la différence par rapport au préavis régional à + Fr. 470'000.- environ.

Toutefois, le décompte final établi pour la partie aménagement des terrains montre que l'estimation des coûts du préavis municipal était tout à fait dans la cible, avec une différence de – Fr. 44'000.- environ.

Le SAI procédera à la facturation de la participation des communes d'ici fin 2011, suivant les modalités définies dans le préavis régional adopté fin 2007 par l'ensemble des conseils communaux de la Riviera. Pour mémoire, le montant global de la participation régionale s'élève à Fr. 520'700.- pour Copet 1.

Une demande de subside a été adressée au Fonds du sport vaudois, qui se prononcera sur la base du décompte final.

## **SUITE**

### Déplacement des terrains de Rennaz

Comme déjà mentionné dans la communication spécifique de février 2010, le déplacement des actuels terrains de Rennaz, propriété de la commune de Montreux, sur le site de la Tronchenaz sis à et propriété de la commune de Villeneuve a été abandonné, suite au retrait des préavis municipaux des communes concernées en 2010.

La municipalité de Montreux s'est dès lors attelée à évaluer les possibilités de centraliser les terrains de football sur le site de Chailly. S'est greffé à cela une réflexion plus globale et concertée entre les deux villes de Montreux et Vevey, portant à la fois sur de nouveaux terrains de football et un centre d'athlétisme qui fait actuellement défaut à la Riviera. Un crédit d'étude y relatif a été déposé auprès des conseils communaux de Montreux et de Vevey début octobre 2011. Selon un premier calendrier d'intention, la mise en œuvre est prévue en 2014.

Vevey, le 20 octobre 2011 / SAI - LMS